

# La gestion des milieux aquatiques n'inspire pas à Villars... le Sec

**Nouvelle prise de compétence de la CCST au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la GEMAPI, (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Les élus ont majoritairement voté contre.**

Le conseil municipal de lundi s'est déroulé en présence de Frédéric Rousse, vice-président du conseil départemental. Ce-

lui-ci souhaite ainsi rencontrer l'ensemble des maires et des équipes municipales pour prendre connaissance de leurs préoccupations et de celles des habitants.

Avant de présenter ses orientations, et de répondre aux questions des conseillers municipaux, il a assisté au conseil au cours duquel le

maire, Laurent Brochet a informé l'assistance d'une nouvelle prise de compétence de la CCST au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : la GEMAPI, (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) laquelle, va impliquer, pour alimenter le futur budget estimé à 100 000 €, un prélevement de l'ordre de 5 € par per-

sonne. « La case GEMAPI de votre feuille de taxe d'habitation, qui était vide jusqu'à présent, ne le sera plus » a déclaré le maire.

Cependant, les rivières et autres milieux aquatiques n'inspirant pas à Villars... le Sec, la mise aux voix s'est soldée par 7 contre et 2 abstentions.

## Bûcheronnage

Le bois constituait un autre point de l'ordre du jour. Le contrat de bûcheronnage sera, pour la campagne 2017/2018, confiée à l'ONF auprès duquel sera également souscrit le contrat d'assistance. Ce sont les parcelles 17, 18A et 29 qui seront exploitées l'an prochain et une récolte de résineux devrait augmenter sensiblement le rapport de la forêt pour les caisses communales. Les lots d'affouages quant à eux seront exploités dans la parcelle 33, qui en comprend potentiellement une centaine. Pour la quatrième année, le tarif est mainte-



## Internet qui fâche

Au premier rang des préoccupations transmises au vice-président du conseil départemental Frédéric Rousse figurait l'internet au sujet duquel les habitants de Villars ne décolèrent pas, d'autant moins qu'une augmentation de 1,80 € mensuels a été annoncée par le fournisseur d'accès.

« C'est du racket, on est pris à la gorge. Ozone a le monopole. Tous les tarifs diminuent tandis que le nôtre augmente, pour un internet désastreux » s'indignait un des conseillers.

Par ailleurs, jusqu'à lundi, il ne restait plus dans le département que deux communes qui n'adhéraient pas à l'association des maires du Territoire de Belfort, il n'y en a désormais plus qu'une, les édiles de Villars-le-Sec ayant, lors du conseil de lundi, décidé de rejoindre le groupement.

Le maire y a également rapporté qu'une radio suisse souhaiterait louer un emplacement sur le pylône communal afin d'émettre dans le secteur de Delle. Le conseil a donné un avis favorable et fixé un montant de location